



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	33
Conseillers en exercice	33
Qui ont pris part à la délibération	33

SEANCE DU
29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe RAZEYRE, et à la suite de la convocation faite par le Maire le vingt-trois avril deux mille vingt six et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Monsieur Philippe RAZEYRE, Madame Valérie LOUBEYRE, Monsieur Jérémy CROIZON, Madame Diane JADAS, Monsieur Nicolas MESPLOMB, Madame Kristel SODANO, Monsieur Pierre GIVONE, Madame Marie Anne LEQUEUX, Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Madame Régine COQU, Madame Caroline DE SAINT REMY, Monsieur Guillaume HENRY, Madame Sandrine SAVIN, Madame Christelle PAGE, Monsieur Fabrice QUERLIER, Monsieur Raul TRUJILLO, Monsieur Axel COSTANSO-BITZ, Monsieur Adrien ROIG, Madame Basma LAMOUCI, Madame Julie BORTELS VIRGONA, Madame Christelle GIRBE, Monsieur Rémy ROCCHIA, Monsieur Jean-Jacques DECORDE, Madame Sylvie BOUDOU, Monsieur Alain ARIA, , Madame Hélène ALLIETTA, Monsieur Fabrice MATTEI, Madame marie GED, Monsieur Dominique MEYER

REPRESENTES : Monsieur Justin DUBOIS à Monsieur Pierre GIVONE, Madame Khadija KHAASSIME à Madame Christelle PAGE, Madame Claire BLANC à Madame Sylvie BOUDOU, Madame Karen LECHALIER à Monsieur Alain ARIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Rémy ROCCHIA

DELIBERATION N° 2026-055	Technique Avenue de Verdun (RD15) – Convention de financement de travaux avec TE13 – Intégration des réseaux de communication électronique dans l'environnement – programme 2026
-----------------------------	---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Territoire d'énergie des Bouches-du-Rhône (TE13) a informé la commune par courrier du 03 mars 2026, de son accord pour réaliser les travaux d'intégration des réseaux de communication électronique dans l'environnement : Avenue de Verdun (RD15). Le coût de l'opération sur le réseau électrique est estimé à 90 779 € T.T.C. Il comprend les travaux, les études et la maîtrise d'œuvre, assurée par le TE13 (qui représente 7% du montant HT des travaux).

L'opérateur de télécommunications assure l'étude technique préliminaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux de câblage, de dépose des appuis non communs.

Le plan de financement entre le TE13 et la Commune se définit comme suit :

Montant estimatif HT des travaux	75 649 €
TVA 20% (due par la commune)	15 130 €
Montant participation communale	90 779 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** les travaux d'intégration des réseaux de communication électronique de l'avenue de Verdun (RD15) dans l'environnement – programme 2026
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux avec le TE13 et à poursuivre toutes les formalités administratives y afférant
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de Séance
Rémy ROCCHIA**

**Le Maire de Lambesc,
Philippe RAZEYRE**

